

## Éducation à la petite enfance : Pas d'égalité des chances sans lutte aux inégalités sociales

Montréal, le 6 décembre 2016 – C'est ce matin que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) s'exprimera devant la Commission sur l'éducation à la petite enfance, une consultation organisée à l'initiative de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE). La Fédération fera notamment valoir que, pour permettre une véritable égalité des chances pour tous les enfants du Québec, il faut d'abord s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités sociales. « Bien sûr, le fait d'avoir accès à des services éducatifs de qualité joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes enfants, mais il faut faire attention aux effets stigmatisants de certaines interventions destinées aux familles dites vulnérables », souligne Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération. « Plutôt que de se contenter de multiplier les interventions auprès de enfants issus des milieux défavorisés, il est également indispensable de questionner les inégalités sociales et d'agir sur les causes systémiques qui sont génératrices de pauvreté », poursuit-elle.

La Fédération reconnaît cependant la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau des centres de la petite enfance. La création, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a d'ailleurs permis à un grand nombre de mères d'intégrer le marché du travail. Les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008. Le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale est passé de 99 000 à 45 000 et le taux de pauvreté relative de ces familles est passé de 36% à 22% au cours de cette période. Or, ce réseau fait face à des défis importants, tant en terme de survie qu'en terme de flexibilité et d'accessibilité. De plus, la récente modulation des tarifs de garde constitue non seulement une menace à l'autonomie économique des femmes, mais elle pousse également plusieurs parents à choisir une garderie privée non subventionnée pour leurs jeunes enfants.

Cela dit, les services de garde éducatifs ne sauraient être la seule réponse aux besoins des familles qui ont de jeunes enfants. Il existe un important réseau d'organismes communautaires au Québec (dont les associations de familles monoparentales et recomposées) qui accueillent les familles et travaillent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Or, ces organismes ont un urgent besoin d'être reconnus et financés pour accomplir adéquatement leur mission.

Le Bilan-Faim 2016 du réseau des Banques alimentaires du Québec faisait récemment état de plus de 1,8 million de demandes d'aide qui sont faites à chaque mois, une hausse de 100,000 demandes mensuelles supplémentaires comparativement à 2015. Plus de 34,5 % de ces demandes sont pour des enfants! Il est totalement inacceptable que, dans une société riche comme la nôtre, des centaines de milliers de personnes ne couvrent pas leurs besoins les plus élémentaires! Il faut s'assurer que TOUS les enfants disposent de ressources financières suffisantes, habitent un logement de qualité et à prix abordable, ont accès à des loisirs et vivent dans un environnement exempt de violence et de préjugés. Alors, seulement, pourrons-nous commencer à parler d'une véritable égalité des chances!

Pour lire le mémoire de la FAFMRQ :

http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2016/12/MEMOIRE-Final-FAFMRQ-EducPetiteEnfance.pdf

-30 -

## **Renseignements:**

Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710-6661